

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 67-358-1926 Coefficient des taxes télégraphiques.

n° 67-358-1926

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

18 septembre 1926

Numéro JO

n° 358 du 30/09/1926

Date du numéro

30 septembre 1926

TEXTE INTÉGRAL

l'équivalent du franc-or applicable à la Côte française des Somalis, aux taxes télégraphiques à transmettre via Aden, est fixé à 7, à compter du 18 septembre 1926.